

Mars 2025

ZEMBROCAL



Journal épisodique d'expression libre des personnels ONF de la Réunion

FOTOKABINE

Directeur Régional,
Sourire Idéal

30 fois en
photo...

Directeur de
l'agence travaux,
Sourire coincé

28 fois en
photo...

« Et 1,2,3 et 4...
Vous avez le
rythme dans la
peau ! »

M
O
I

Mon
Nombri

« Lancer de hache
à gogo... »

Cérémonie des vœux & remise des médailles

7 février 2025

?

Demain prend racine

« Des fonctionnaires protestant contre la baisse de revenus ??? » Pas vu !

Raconté par le SNUPFEN Solidaire Réunion en 4 pages = vite, tournez la page ! ➡

Bann'ané !!!



Des vœux Bann'ané à l'ONF Réunion



C'est désormais une habitude, c'est en février que le DR présente ses vœux avec une galette. Cette année, on apprécie particulièrement l'ambiance sur le site de la direction : la sono avec un animateur chauffeur de salle, des chapiteaux, un apéritif déjeunatoire avec le nouveau traiteur, la galette, les bouquets de fleurs, l'ambiance de fou avec quelques surprises. On comprend mieux l'expression : des jeux, du vin et du pain ! Journée offerte aux personnels, le public est là, le traditionnel discours peut commencer avec même le Préfet et un représentant du Département. Les nouveautés, des surprises : la fotokabine, les 2 stands de lancer de hache, la zumba... houlala, et 1, 2, 3 et 4 ! Et on reprend en chœur !

Et 1 ! Mais alors, les personnels fonctionnaires manifestant devant la DR contre la suppression de l'indexation Pas vus ? Ils étaient bien là... La direction en a tant rêvé !

Et 2 ! La « Newsletter février 2025 » de la communication ? Un bulletin d'information partielle : certainement, malgré ses 18 pages. Un bulletin de désinformation, de manque de transparence, de censure ? Assurément ! Un exercice de nombrilisme maladif : peut-être. Un concours de « Ma binette partout » gagnée par le directeur régional, devançant de 2 courtes têtes le directeur « travaux » : c'est ça !!! Félicitations au directeur régional vainqueur 30 à 28, et merci pour ce livre de chevet indispensable à notre épanouissement professionnel !

Et 3 ! Heureusement, invitée par les organisations syndicales, la presse est venue en force pour montrer la manifestation.

Et 4 ! L'intersyndicale a magistralement réussi avec les photographes, les journalistes du JT d'Antenne Réunion et de Réunion la 1ère, la presse écrite et enfin la Radio avec une diffusion locale et nationale...

Quelques retours presse :

Ce vendredi 7 février, les personnels de l'ONF Réunion-Mayotte ont manifesté leur désaccord quant au projet de suppression de l'indexation de leurs primes. Les fonctionnaires demandent le maintien de cette indexation, en vigueur depuis les années 50. Hermione Razafinarivo • Publié le 7 février 2025 à 12h24, mis à jour le 8 février 2025 à 11h13. ©Réunion la 1ère



Les agents de l'ONF Réunion se mobilisent contre la suppression de l'indexation de leurs primes

social



Les agents fonctionnaires de l'ONF Réunion-Mayotte manifestent contre le projet de suppression de l'indexation de leurs primes. • ©Hermione Razafinarivo

Revenons sur l'effet boule de neige de l'indexation

En CSA du mercredi 12 décembre, le Directeur annonce aux Instances Représentatives du Personnel (IRP) la suppression de l'indexation Réunion des primes de 13,8 %, suite à la demande de la DG, ainsi qu'une demande de remboursement rétroactif sur 24 mois des sommes trop



perçues. Les IRP dénoncent alors la situation et envoient un message d'alerte aux personnels, car l'impact financier impliquera à chacun une perte entre 80 et 200 euros par mois, soit 960 à 2400 euros par an.

Le Directeur envoie le 12/12 à 18h30 un message aux personnels pour une réunion d'information et d'échange sur la suppression de l'indexation, le lundi 16/12 à 9h.

Indexation des primes DR Réunion - Réunion d'information le 16/12 à 9h



LOUSSIER Benoit

À



↳ Répondre

↳ Répondre à tous

→ Transférer



jeu. 12/12/2024 18:30

Bonsoir à toutes et tous,

Nous avons abordé ce matin en CSA le sujet de l'indexation des primes des agents fonctionnaires de la DR Réunion. Un message vous a été adressé à ce sujet par les organisations syndicales, à l'issue du CSA.

La DR a en effet reçu il y a quelques semaines une consigne de la direction générale, nous demandant de mettre fin à cette pratique (càd la majoration de 13,8 % de l'IFSE), qui ne repose sur aucune base légale connue.

Le sujet est ancien et a fait l'objet d'échanges entre la DG et la DR à plusieurs reprises par le passé, notamment en 2020.

Comme annoncé ce matin en CSA, je vous propose une réunion d'information et d'échange lundi 16/12 à 9h, en salle Tamarin à St-Denis pour ceux qui seront sur site, avec une possibilité de participer à distance pour ceux qui le souhaitent (lien Teams ci-dessous).

Un second temps d'échange pourra être organisé mercredi 18/12 à 15h, selon les mêmes modalités, dans le cas où des personnels souhaitant participer ne pourraient pas se libérer lundi. Merci d'avance de m'en informer, le cas échéant.

Bien cordialement,

Le lundi 16/12 à 9h a lieu la réunion d'échange (information de la suppression effective), puis un débrayage des personnels présents : assemblée générale au kiosque, avec la venue de 2 délégués de Solidaires 974 et 2 délégués de FO Réunion. Une délégation des personnels avec des revendications de l'AG est reçue par le DR sans avancée majeure, juste une remontée à la DG. En action de protestation, les manifestants montent un barrage à l'entrée de la DR ONF.



Le 19 décembre en CSA Central à la DG, le Secrétaire du SNUPFEN Solidaires a lu une déclaration sur le refus de l'intersyndicale du projet et donné des propositions. Madame la DG a confirmé le projet de suppression en 2025 de l'indexation avec une prise en compte de la question fiscale sur le remboursement de 24 mois et une application pour février ou mars...

Les vacances de Noël n'entament pas la reprise, avec une journée d'information syndicale et des idées pour les vœux...

Kézako du projet de suppression de l'indexation des primes ?

Donc une idée rendue possible par la baisse du nombre des fonctionnaires ces 20 dernières années. Les années 1990-2000, a débuté la casse du service public comme à France Télécom, La Poste... Une privatisation déguisée et brutale. Aujourd'hui, quand on regarde Outre Atlantique, les idées à la Elon Musk font des petits ! A vrai dire, il se dessine sur plusieurs années une opération de liquidation par tranche et en ciblant spécifiquement des services publics, un par un, pour éviter une grève générale et un blocage complet (1996) ou récemment un événement comme les gilets jaunes. **Nous avons perdu à l'ONF : l'ITR** (l'indemnité temporaire de retraite, un complément de pension accordé aux retraités résidant dans un DOM), **les congés bonifiés** (perte de 34 jours de congés et n'est plus accordé aux domiens sur leur DOM), la diminution des **frais de remboursement panier**, le **point d'indice gelé**, **l'arrêt maladie avec paiement qu'à 90% du salaire...**

Cela n'est pas fini car **certaines parlent d'autres projets mortifères du gouvernement**. Le but est **une vraie régression sociale**, voir plus... N'oublions pas : la baisse des droits des fonctionnaires accompagne la précarisation des emplois privés. Enfin, en octobre dernier, la suppression de 95 postes à l'ONF au niveau national figurait dans le projet de budget 2025. Un rapport de la Cour des comptes, rendu le 19 septembre 2024, pointait pourtant la nécessité de mettre fin à la baisse des effectifs opérée depuis 20 ans.



Les propositions de l'intersyndicale



CSA central des 19 et 20 décembre 2024

Déclaration liminaire intersyndicale

Notre déclaration liminaire reprend le courrier envoyé à Mme la Directrice générale et à M. le DRH par les personnels ONF de la Réunion réunis en assemblée générale et l'Intersyndicale SNUPFEN-Solidaires, Synergie-Fo et EFA-CGC et UNSA.

« Ce lundi 16 décembre 2024 en matinée s'est tenue une réunion d'information proposée par le directeur régional sur le thème de la possible suppression de l'indexation de l'IFSE à la Réunion.

Monsieur le directeur régional nous a annoncé le souhait de la DG de supprimer cette indexation faute de pouvoir en trouver les fondements (textes à l'origine de cette pratique).

L'ensemble des personnels s'est opposé à cette mesure grandement pénalisante.

Il est vrai que l'Administration ne peut en théorie pas payer quelque chose qui n'est pas prévu par une loi ou un décret.

Cependant, il s'agit également ici, d'un avantage collectivement acquis, de très longue date.

Autrement dit, le fait que cet avantage acquis existe depuis plus de 40 ans lui donne force de loi.

La jurisprudence énonce dans des cas comparables, que dès lors que qu'une chose est acquise de façon collective et dans la durée, on ne peut plus en contester l'attribution, même s'il n'existe pas de base légale à cette chose.

Cet élément du traitement des fonctionnaires est devenu obligatoire par ses caractères de constance, de fixité et de généralité, et ce, conformément à la jurisprudence en la matière.

D'autre part il faut aussi voir que le statut des fonctionnaires garantit une évolution de carrière et donc de revenu. La suppression de l'indexation de l'IFSE sans contre-partie équivaldrait à une régression et à une perte de pouvoir d'achat.

Nous pouvons comprendre une partie des motivations de l'administration mais nous ne pouvons accepter de perdre du pouvoir d'achat.

Les personnels ont pris des dispositions (emprunts et engagements financiers divers) de longue date. Il faut en tenir compte et ne pas les mettre en difficulté.

C'est pourquoi nous faisons les propositions suivantes :

Avant toute chose, la DG doit charger un juriste expert en la matière de mener une enquête approfondie afin de retrouver les textes fondateurs de cette pratique et pendant la durée de ces recherches maintenir le statu quo.

Si le résultat des recherches est infructueux, l'Administration pourrait au choix :

- Créer (à l'appui d'un texte à écrire) une indexation officielle.
- Attribuer de points de NBI à tous pour compenser l'indexation actuelle.
- Aligner les montants de l'IFSE Réunion sur le barème spécial de la DG (d'ailleurs, quels textes justifient l'IFSE majorée de la DG /CNF ?)

Dans la mesure où vous n'avez pas encore effectué les démarches nécessaires pour dénoncer cet usage, nous vous saurions gré de bien vouloir procéder au versement de l'indexation RIFSEEP en 2025 selon les mêmes modalités de calcul que les années précédentes et de renoncer immédiatement et définitivement au projet de recouvrement des rémunérations rétroactivement.

Nous comptons sur votre réactivité.

